



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 19 décembre 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS.

Etaient absents excusés avec procuration :

Florence SANCHEZ donne procuration à Yolande PUGLISI
Serge CUCULIERE donne procuration à Jésus VALTIERRA
Jean-Claude PAGNIER donne procuration à Nathalie CHAUVET

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Damien MAURRAS, Paula SERRANO, Gilles FOUGA, Christian BEIGBEDER, Liliane MOUGIN

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sonia REBOUL

Est-ce qu'il y a des observations sur le Procès-Verbal précédent ? qui est Pour ? bien merci à l'unanimité.

L'ordre du jour :

- 1°) FUNERAIRE – concessions- Rétrocession d'une concession au columbarium
- 2°) FUNERAIRE – concessions – tarifs à ouvrages à céder
- 3°) VOIRIE – Chemin de la Mouline – Convention avec le SBL
- 4°) ESPACES VERTS – Opération Vert Demain – Demande de subvention à l'ADEME

Décision du Maire : Il n'y en a qu'une qui concerne une personne qui nous a mis au tribunal administratif. C'est une personne qui a un bâtiment qui jouxte avec l'église et qui a des problèmes récurrents d'humidité. On a fait deux ou trois expertises. Les gens ne sont pas d'accord là-dessus et donc vu que cela traîne, quand elle l'a achetée il n'y avait pas d'humidité et maintenant il y en a. les travaux avaient été faits avant qu'elle l'achète. Le tribunal tranchera, je pense que ce sont plutôt des

problèmes de capillarité par le bas. Après les experts ne sont pas d'accord, donc on mandate l'avocat pour nous défendre devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

RAPPORT N°1 : FUNERAIRE – Concessions – Rétrocession d'une concession au columbarium

Ghislain NATTA, rapporteur : sur la rétrocession d'une concession, Monsieur Jean-Marie MAURIN souhaite rétrocéder à la commune la concession d'un columbarium n° 1 9A-8. La réglementation funéraire autorise cette démarche et donne la compétence au conseil municipal de fixer le montant pour la reprise de cette concession. Cette dernière a été acquise en 2015 pour un montant de 465 euros. Celle-ci n'ayant pas été utilisée à ce jour et se trouvant donc libre de sépulture, il est proposé d'autoriser cette reprise de concession contre le remboursement de la somme de 310 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à établir par arrêté l'acte de rétrocession aux conditions prévues, c'est-à-dire rétrocédée au prix de 310 euros. Autoriser le Maire ou à défaut, l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire : des questions ?

Nous allons voter qui est pour ? adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 2 : FUNERAIRE – Concessions – Tarifs des ouvrages à céder.

Ghislain NATTA, rapporteur : toujours sur la récupération des concessions du cimetière. Je rappelle brièvement l'historique de la procédure qui est en cours. En 2011, dans le respect de la législation et dans un souci de préserver l'aspect général et fonctionnel du cimetière communal, la municipalité s'est engagée dans un programme de réhabilitation du site. Le 19 septembre 2011, la première visite du cimetière donne lieu à un procès-verbal de constat d'abandon. Le 23 mars 2015, une seconde visite du cimetière a eu lieu et un nouveau procès-verbal de constat d'abandon a été dressé pour toutes les tombes qui n'avaient pas été restaurées depuis la première visite. A ce propos, une liste définitive de sépultures réputée en état d'abandon a été établie. Un délai supplémentaire a été accordé avant le lancement des travaux pour donner le temps aux familles de se manifester et d'entreprendre les réparations nécessaires à la sécurisation de leur concession. Le 07 décembre 2015, une décision du conseil municipal autorise la reprise des concessions avec des ajustements lors d'une des dernières délibérations modificatives du 25 mai et du 27 juin 2016. Ce sont les tombeaux de Marcel Palat et des sœurs. En mars 2016, une consultation a été mise en place pour procéder aux travaux de reprise des anciennes concessions dont l'exécution a été réalisée pendant l'été. La plupart des concessions ont été rendu ainsi rendu libre en pleine terre. L'intervention de l'entreprise chargée de cette opération a permis de conserver sur site vingt concessions où un ouvrage existant a pu être rendu à une nouvelle utilisation. Cette démarche permet ainsi à la collectivité de céder l'ouvrage existant (cuve, tombeau, stèle ou chapelle) avec la concession pour les personnes qui le souhaitent. Les services de France Domaine ont été consultés pour accompagner la collectivité dans l'estimation du prix de l'ouvrage à céder, montant qui s'ajoutera au tarif habituel de la concession. En date du 06 décembre 2016, France Domaine a fait les propositions suivantes :

Nombre de places du caveau	Valeur d'un caveau en bon état	Valeur d'un caveau en état moyen
2	750 €	500 €
3 et 4	1 500 €	1 000 €
5 à 7	2 000 €	1 333 €
8 et 9	3 000 €	2 000 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à établir par arrêté les actes de concession dans le cimetière communal pour les concessions reprises avec conservation d'un ouvrage sur la base des prix proposés par France Domaine. De fixer les tarifs des ouvrages conservés sur les conditions présentées par France Domaine. D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ya-t-il des questions ?

J'ai adapté la délibération parce que comme il n'y avait pas la procédure, je l'ai réécrite pour l'avoir. A partir du moment où on rappelle les décisions du conseil municipal, je retombe sur les textes de la délibération.

Monsieur le Maire : Etant bien entendu, mais cela n'a pas été précisé que les emplacements qui sont libres se vendent au même prix que ceux du nouveau cimetière.

Des questions ? Nous allons voter, qui est pour ? adopté à l'unanimité

RAPPORT N°3 : VOIRIE – Chemin de la Mouline – Convention avec le SBL

Cela concerne le PUP de la Mouline, nous n'avions pas le chiffrage exact du SBL pour l'adduction d'eau et nous avons demandé au SBL d'alimenter les parcelles qui sont à proximité. Il y a un morceau qui a été rajouté, ces parcelles, je le précise, sont déjà bâties. On a demandé d'alimenter, ils payeront les branchements, de monter les réseaux jusqu'à ces habitations. Nous ferons pareil avec le tout-à-l'égout d'ailleurs. Le SBL nous a rechiffré et vous avez la participation avec la convention qui est jointe. La participation est 33 646.66 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? disions que cela permet d'avoir la somme exacte pour le PUP et surtout de pouvoir signer avec le SBL cette convention puisque c'est nous qui payons au travers du PUP.

Pierre CAZENOVE : c'est avantageux pour commune ou pas ? on va avoir des réseaux neufs, enfin dans ce coin-là ?

Monsieur le Maire : il n'y avait pas de réseaux d'eaux et d'eaux usées, sur le PUP, les personnes qui y participent sont au nombre de 2, le petit lotissement en l'occurrence, et un second qui se trouve un peu en amont. Après les autres ne participent pas et s'ils veulent se brancher ils payeront les branchements mais on amène l'adduction d'eau juste avant que cela reparte sur la Mouline. On amène pratiquement à hauteur des dernières maisons sur le côté droit.

Ghislain NATTA : sur le PUP, la participation était de 33 000 euros pour un montant de travaux de 43 000 euros, la participation est de 90%. La différence avec les 82 000 et 36 000 H.T., c'est l'augmentation et la prolongation du réseau au-delà du lotissement du chemin de la Mouline.

Pierre CAZENOVE : il y aurait une information que ce projet aurait été racheté ?

Monsieur le Maire : A priori.

Pierre CAZENOVE : la question c'est est ce qu'il va falloir redélibérer pour refaire une convention ou quoi que ce soit, comment cela va se passer ?

Monsieur le Maire : là en l'occurrence, sur le PUP, cela a l'avantage que la convention a été faite par rapport au permis de l'ancien propriétaire donc pour le nouveau il n'y a pas de problèmes pour signer la nouvelle convention. C'est tout simplement un transfert. On ne délibèrera pas.

Ghislain NATTA : Par contre il faudra être vigilant sur la perception de la Taxe d'Aménagement parce que souvent lorsqu'il y a des cessions de permis, la taxe d'aménagement passe à l'as.

Monsieur le Maire : oui, elle passe à l'as surtout quand les travaux ont commencé, et là ce n'est pas le cas. Donc à priori il n'y a pas de soucis. Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : ESPACES VERTS – Opération Vert Demain – Demande de subvention à l'ADEME.

Jésus VALTIERRA, rapporteur : je vous rappelle le programme Vert Demain, porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, qui vise à accompagner les communes du bassin versant de la lagune de Thau vers un abandon progressif de l'usage des pesticides dans la gestion des espaces verts, voiries, terrains de sport et cimetières et une réduction des volumes d'eau d'arrosage, à travers la réalisation d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

La commune de Poussan s'est lancée dans la réalisation de son PAPPH en novembre 2015, dont l'étude est aujourd'hui terminée. Un diagnostic des espaces gérés et des pratiques a été réalisé et un plan d'actions a été proposé et validé en comité de suivi le 6 juillet 2016.

La mise en place d'un PAPPH à l'échelle communale répond aux enjeux des sites Natura 2000 de l'Etang de Thau et aux mesures du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la lagune de Thau.

Au travers de son PAPPH la commune se fixe les objectifs suivants :

- Pérenniser l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires initié en 2015 sur la commune
- Réduire les consommations en eau liées à l'arrosage
- Accompagner les changements de pratiques par la formation des agents et une communication adaptée

Le plan d'actions se décline en 5 axes :

- Mise en œuvre de la gestion différenciée des voiries
- Mise en œuvre des pratiques alternatives pour la gestion des adventices : achat de matériel de désherbage alternatif
- Volet Espaces Verts : tests de nouvelles pratiques sur un espace à requalifier : le rond-point d'entrée route de Sète ; contrôle des quantités d'eau d'arrosage
- Communication
- Formation des élus et agents

Total des investissements : 182 250 € HT soit 218 700 € TTC.

Le plan de financement estimatif est établi comme suit :

Axes du plan d'actions	Détail	Coût total (€ HT)	Coût total (€ TTC)	Taux de financement demandé à l'Agence de l'Eau RMC	Subventions Agence de l'Eau RMC	Autofinancement Commune
		Investissements éligibles au FCTVA Calcul de la subvention sur la base du coût HT				
Gestion différenciée des voiries		-			-	-
Gestion des adventices : Achat de matériel de désherbage alternatif	1 balayeuse compacte 5m ³	151 962		40%	60 785	91 177
	1 bras désherbeur pour la balayeuse	7 010		80%	5 608	1 402
	2 désherbeurs thermiques en charriot	3 780		80%	3 024	756
	2 réciprocatours électriques	5 336		80%	4 269	1 067
Espaces Verts	Contrôle des quantités d'eau d'arrosage : 1 compteur volumétrique pour forage stade	2 000		80%	1 600	400
		Investissements non éligibles au FCTVA Calcul de la subvention sur la base du coût TTC				
Espaces Verts	Requalification du rond-point d'entrée route de Sète	8 662	10 394	80%	8 315	2 079
Communication		3 500	4 200	80%	3 360	840

Formation		-	-		-	-
Total net		184 682			86 961	97 721

Je vous demande d'approuver les projets contenus dans le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P. A. P. H.) établi dans le cadre du programme VERT DEMAIN et d'approuver le plan de financement tel qu'il est présenté sur le tableau ci-dessus.

Danièle NESPOULOUS : il y a une ligne qui n'est pas renseignée c'est la ligne formation, est-ce parce qu'il ne va pas y en avoir que pour l'instant elle ne peut pas être renseignée, parce que la formation n'a pas été retenue, donc c'est un point d'interrogation.

Jésus VALTIERRA : c'est un point d'interrogation et c'est sûr qu'il y aura formation, pour le moment, je pense qu'ils n'ont pas les montants effectifs et ce n'est peut-être pas subventionné.

Monsieur le Maire : Mais c'est compris dans le programme. Donc c'est peut-être gratuit aussi.

Jésus VALTIERRA : au niveau de tout ce qui est balayeuse, désherbeurs, la formation est comprise.

Ghislain NATTA : je pense que la formation est gratuite.

Pierre CAZENOVE : est-ce qu'on pourrait avoir plus de précisions sur la requalification d'un rondpoint. C'est quoi, cela veut dire quoi ?

Jésus VALTIERRA : il faut reprendre le rondpoint à l'avenue de Sète en rentrant, il faut le reprendre de la végétation Méditerranéenne, qui ne coûte pas beaucoup d'eau et qui s'incorpore bien au paysage.

Pierre CAZENOVE : on peut en profiter, Monsieur le Maire, pour empêcher les motos et les voitures de tirer droit.

Monsieur le Maire : c'est vrai que ça s'est rétréci, il y en a qui doivent rire parce qu'ils le font souvent, ils le faisaient souvent autour de la table, c'est l'anecdote, mais au-delà de ça, sur le projet on a demandé à ce qu'ils y intègrent les meules, qu'on a retrouvé en garrigues. Elles sont aux Onglous, de toute manière ne sont pas intéressés. Valaury, c'est vers la gendarmerie en remontant, ou ce sont celles-là. Ils ont essayé de pondre un projet qui vous sera soumis ou on refait, on a retrouvé les documents qu'avait fait Robert MAS à l'époque, peut-être tu y avais participé d'ailleurs, mais bon c'est quelque chose qui est assez ressemblant. Toi tu y avais participé Jacques.

Jacques LLORCA : il serait intéressant aussi de penser à des structures, c'est une vieille histoire ça aussi, sur les rondpoints de Poussan pour pouvoir mettre en valeur, si j'ose dire, les artistes remarquables que nous avons à Poussan. (Le micro ne fonctionne pas)

Monsieur le Maire : oui, sachant qu'il est grand. Ça peut, peut-être cohabiter aussi.

Pierre CAZENOVE : on parlait tout à l'heure du rondpoint de Véronique HEBERT, qu'est ce qu'il se prépare là-bas.

Jésus VALTIERRA : Pour le moment il n'y a rien mais il est prévu par la suite de le réaménager aussi. Il sera fait aussi dans la foulée

Monsieur le Maire : surtout dans la plantation plantes Méditerranéenne, vu l'étroitesse de ce rondpoint et le manque de visibilité, on n'a pas intérêt à mettre quelque chose d'important là-dessus.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire on devait le baptiser aussi ce rondpoint

Monsieur le Maire : on le baptisera quand on mettra les fleurs.

Jacques LLORCA : une question totalement pratique, l'équipement qui est là, par exemple, je vais prendre complètement au hasard, la grand 'rue, un parking que je situe dans la grand 'rue, comment l'engin qui est là va arriver le long du mur pour enlever les herbes, ou dans la petite impasse qui mène à la maison Maurin, dans pleins d'autres endroits dans Poussan, ou il y a des voitures plus ou moins partout. En très clair, je veux dire que c'est très important de mécaniser le système mais en même temps, on le voit d'ailleurs aujourd'hui, ça pousse partout, et il va bien falloir, quand même à un moment donné, sans doute à la main on arrache plein d'herbes ou bien est ce qu'on peut rappeler à la population, que sur les devants de portes il y aurait un effort à faire, à partager pour mieux entretenir les devants de porte.

Monsieur le Maire : non ce n'est pas prévu, on a les désherbeurs thermiques, on passe en marchant, il suffit de le passer au bon moment et on a pas besoin de bruler contrairement à ce que l'on pense. Sur la balayeuse on a pas la possibilité de mettre le bras, puisque le bras est en option, et là il se déporte à peu près de 20 ou 30 cm. C'est-à-dire que sur les trottoirs les plus importants, avec le bras qu'on va rajouter, ils vont se déporter d'1 m à 1.50 m. et puis vu les subventions qui diminuent chaque année, le bras notamment est subventionné à 80%, vous voyez la différence sur la subvention, sur le haut c'est subventionné sur le HT et sur le bas c'est financé sur le TTC. C'est vrai que cette année ces désherbeurs thermiques nous ont beaucoup manqués, nous n'étions pas équipés.

Jésus VALTIERRA : je dois rajouter, il faut savoir que lors des réunions que j'ai faites, on est la seule commune qui actuellement ne désherbe plus, toutes les autres communes continuent encore à désherber. C'est pour cela que l'on vous propose ce matériel pour dire de ne plus désherber mais que le village reste à peu près propre. Au niveau de la communication ça fait justement partie de la sensibilisation des Poussanais car ils en ont besoin, c'est vrai.

Jacques LLORCA : sur la formation, je pense que, même si ce n'est pas gigantesque, le maniement des désherbeurs thermiques, il faut apprendre à ne pas bruler les murs. Non mais je suis sérieux en disant ça ?

Monsieur le Maire : non mais ce genre de remarques, d'une part ce n'est pas n'importe quoi qui est fait, on ne peut pas se bruler les mains. Il n'y a pas de possibilités de brûlures, ce sont des nouvelles générations et c'est vrai qu'à une époque il y a eu un gros souci, là on a vu les démonstrations, en plus ce n'est pas très cher finalement, et puis c'est efficace, normalement il n'y a pas de soucis et puis ce n'est pas tout le monde qui va s'en servir car effectivement cela dépend à qui on le donne, on est pas sur du résultat.

Danièle NESPOULOUS : et les élus seront formés à quoi ?

Monsieur le Maire : A regarder.

Jésus VALTIERRA : si vous voulez on vous prendra pour le manipuler, il n'y a pas de soucis.

Danièle NESPOULOUS : non, la formation des élus, les élus il n'y en a aucun qui manipule pour l'instant, cela pourrait être intéressant pour relayer (le micro ne fonctionne plus)

Jésus VALTIERRA : c'est pour cela que lorsqu'on les recevra vous serez informés et vous serez invités à voir comment cela se manipule pour pouvoir informer la population aussi, et vous pourrez même faire un essai si vous voulez.

Ghislain NATTA : je voudrai revenir sur les ronds-points et la traversée des ronds-points, les aménagements qui sont prévus et sont autorisés doivent permettre à quelqu'un qui veut traverser le ronds-point de le traverser sans avoir un accident important. Donc il n'est pas possible de mettre en travers du ronds-point une barrière pour empêcher de le traverser. Il faut avoir cette chose à l'esprit. On peut aménager mais ne pas faire en sorte que cela soit infranchissable.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? adopté à l'unanimité.

Je clôture la séance et vous remercie.